

Depuis 2018

Une action de sensibilisation auprès des entreprises menée en partenariat avec CIDFF SOS Femmes SSIO, etc. la Direction aux Droits des Femmes et à l'Égalité la Région des Pays de la Loire

Une animation dynamique comprenant : apports théoriques, travail sur les représentations, échanges et analyses autour des bonnes pratiques

Contact
A Nantes
Jean Ngodi
facela.ngodi@gmail.com
06 60 98 77 90

ENTREPRISE



Agir contre les violences faites aux femmes

Le contexte



FACE Loire Atlantique est mobilisé depuis 2018 sur le sujet des violences faites aux femmes. En effet, ces violences, qu'elles soient privées ou professionnelles, ont un impact sur l'entreprise et sur la qualité de vie au travail des salariées. En France, seules 3 femmes sur 10 victimes de harcèlement sexuel dans leur vie professionnelle le signalent à leur employeur. 40 % des femmes perdent leur travail après dénonciation. Chiffre inquiétant alors que les employeurs ont l'obligation d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et morale des travailleurs (code du travail article L4121-1). Notre association propose, à destination des structures intéressées, une sensibilisation pour prévenir et agir en entreprise contre les violences faites aux femmes.

Objectifs



Mobiliser les entreprises du territoire pour renforcer leur implication dans la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes

- Comprendre les causes et les origines des violences sexistes et en mesurer l'ampleur
- Connaître le cadre légal et les principaux points de vigilance
- Engager une réflexion sur l'implication de l'entreprise : face aux violences faites aux femmes, quel rôle pour l'entreprise ? Comment agir et prévenir ?

Public



- Dirigeants, chefs d'entreprise, managers
- Tous les acteurs contribuant à la gestion des ressources humaines, à l'encadrement, au management des équipes au quotidien
- Les représentants du personnel et délégués syndicaux, assistants sociaux
- Toute personne pouvant exercer le rôle de référent ou de cellule d'écoute au sein de la structure



Durée, lieux et fréquence

Chaque sensibilisation se déroule au sein de l'entreprise. Elle peut avoir lieu dans le cadre d'un séminaire d'encadrement ou lors de réunions de services.

La durée et le nombre de sessions sont déterminés en fonction des objectifs de la structure et du nombre de collaborateurs visés.

Chaque sensibilisation dure de 1 heure à une demi-journée.

Coût

Tarif en intra entreprise :
400 € / demi-journée pour
un groupe de 10 à 12
participants.

Tarif stagiaire en inter-
entreprises : 60 € TTC

L'association FACE Loire
Atlantique est non assujettie à
la TVA
SIRET : 493 007 751 00024

N° d'activité de formation :
52 44 05840 44

Suivez-nous !



@FondationFACE44



face-loire-atlantique



faceloireatlantique

<https://www.faceatlantique.fr/>

ENTREPRISE



Le contenu de la sensibilisation



- Rappel de l'ampleur du phénomène
Compte tenu des statistiques, des collaboratrices de votre entreprise peuvent être potentiellement concernées
- Pourquoi/comment la population encadrante et le service RH sont concernés (en quoi cela impacte les équipes et l'efficacité des salariées, le rôle des managers face à cette situation)
- Mieux comprendre le mécanisme des violences, comment détecter une salariée victime (signes évocateurs, indicateurs)
- Quels outils, quels réflexes ? (lien avec les acteurs de l'entreprise + lien avec les associations spécialisées)
- Aborder plus largement la prévention des comportements sexistes
- Echanges et rappel du cadre juridique des discriminations et des concepts fondamentaux
- Le rôle et la place des représentations et des stéréotypes
- Analyse des situations professionnelles vécues par les participants

Quel intérêt pour votre entreprise



En interne

- Aider une collaboratrice en difficulté à ne plus être seule et à trouver des solutions pour rester en poste
- Prévenir les potentiels risques d'agression
- Aider le manager dans la détection de situations difficiles et l'accompagner dans la résolution du problème
- Renforcer le sentiment de fierté d'appartenance des salariés à une entreprise soucieuse du bien-être de ses collaborateurs
- Donner du sens à l'obligation légale par l'intérêt social que cela représente pour vous

A l'externe

- Être reconnue sur votre territoire comme une entreprise citoyenne
- Vous démarquer par rapport à vos concurrents, clients, prospects ou parties prenantes
- Rejoindre un réseau d'entreprises engagées dans la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes

Comment impliquer votre entreprise



- Identifier dans vos équipes un référent sur le sujet des violences faites aux femmes
- Communiquer sur l'intérêt de la sensibilisation et repérer de futurs stagiaires ou référents volontaires
- Faire appel à nos services, soutenir notre association grâce à votre adhésion, don, mécénat de compétences, et parler de notre association dans vos réseaux

